



 D E C R E T N° 79/565 du 13/10/79

portant nomination de Monsieur MAYOUKOU-MOUNDOSSA Antoine en qualité de Directeur de la promotion Industrielle.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/U la Constitution ;
(/U le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

 D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- Monsieur MAYOUKOU-MOUNDOSSA Antoine, Ingénieur Chimiste précédemment Chef de Division Technique industrielle est nommé Directeur de la promotion industrielle, à la Direction Générale de l'Industrie.

ARTICLE 2.- le précédent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et du
Tourisme

MARIUS MOUAMBENGA.-

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre de la Justice et du
Travail, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-